



AUTORITE PORTUAIRE NATIONALE

RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

No APN/DG/183/014

Port-au-Prince, le 25 mars 2014

Monsieur Wilson LALEAU
Ministre de l'Économie et des Finances
Président du Conseil d'Administration
de l'Autorité Portuaire Nationale
En ses bureaux.

Monsieur le Ministre,

La Direction Générale de l'Autorité Portuaire Nationale vous présente ses compliments et a l'avantage de vous faire parvenir, ci-joint, pour les suites utiles, le rapport d'audit financier réalisé, à notre demande, par Monsieur Belande Petit-Frère, CPAH et Madame Fabiola Saint-Victor, Associé de la firme d'audit indépendante **GECA**. Cette opération de contrôle et de vérification s'inscrit dans le cadre des mesures préalables à l'appui budgétaire que la Banque Interaméricaine de Développement (BID) accorde au Gouvernement Haïtien, lequel appui facilitera l'APN à poursuivre la mise en œuvre de la réforme du secteur portuaire.

Cette vérification des comptes de l'APN a été réalisée selon les normes internationales d'audit **IFRS** en vue d'une meilleure appréhension des principaux postes financiers de l'institution et couvre les exercices terminés au 30 Septembre 2010, 2011 et 2012.

Nous saisissons l'occasion pour vous adresser, **Monsieur le Ministre**, nos salutations distinguées et l'assurance de notre parfaite considération.

Pj : Rapport d'audit indépendant GECA




Alix CÉLESTIN
Directeur Général